

Décret n° 2023-145 du 8 mai 2023
portant nomination des secrétaires généraux de département

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 03-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale ;

Vu la loi n° 02-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu le décret n° 99-39 du 11 mars 1999 fixant le traitement de fonctions des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux des régions et des districts ;

Vu le décret n° 99-286 du 31 décembre 1999 portant dérogation aux dispositions relatives aux abattements sur les salaires et indemnités alloués aux autorités locales ;

Vu le décret 2003-20 du 6 février 2003 portant fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier : Sont nommés secrétaires généraux de département :

Département de Pointe-Noire : M. KOUMBA Jean Pascal

Département du Niari : M. BOUTSANA Bruno Fructueux

Département de la Bouenza : M. EBETHAS-BISSAT Henock Nazaire

Département de la Lékoumou : M. NDANGUI Jean Louis

Département de Brazzaville : M. MONGOUO WANDO They Duvel

Département des Plateaux : M. NDINGA Dieudonné

Département de la Cuvette : M. NGANDZA Boris Rodolphe

Département de la Cuvette-Ouest : M. KOUBA Alain Armand

Département de la Sangha : M. LEMPOUA Sylvestre

Département de la Likouala : M. ONDONGO BAMBOLI Léa Désiré.

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo. -

2023-145

Fait à Brazzaville, le 8 mai 2023

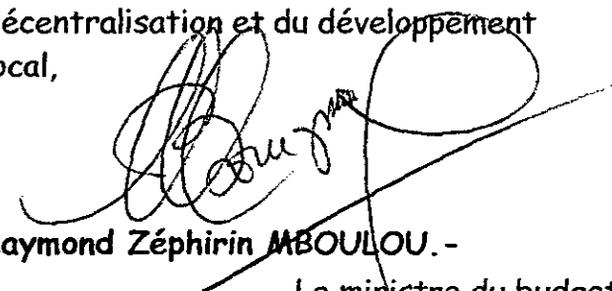

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
Chef du gouvernement,


Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre de l'intérieur, de la
décentralisation et du développement
local,


Raymond Zéphirin ABOULOU.-

Le ministre de l'économie et des
finances,


Jean-Baptiste ONDAYE.-

Le ministre du budget, des comptes publics
et du portefeuille public,


Ludovic NGATSE.-